

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 2 octobre 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés –M.T.B.F) et Mr Mahmoud ZAHAF (Cabinet ZAHAF & Associés).

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

ACTIFS		2022	2021
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 680 554	8 682 116
Moins : amortissement		-2 290 010	-1 890 694
S/Total	B.1	6 390 544	6 791 422
Immobilisations corporelles		109 910 370	109 656 398
Moins : amortissement		-69 555 283	-72 597 739
S/Total	B.2	40 355 087	37 058 659
Immobilisations financières		2 602 906	2 578 309
Moins : Provisions		-1 441 006	-1 333 277
S/Total	B.3	1 161 900	1 245 032
Total des actifs immobilisés		47 907 531	45 095 113
Autres actifs non courants	B.4	54 836	-
Total des actifs non courants		47 962 367	45 095 113
ACTIFS COURANTS			
Stocks		42 903 357	58 590 909
Moins : Provisions		-2 204 747	-1 278 682
S/Total	B.5	40 698 610	57 312 227
Clients et comptes rattachés		57 835 473	50 419 525
Moins : Provisions		-12 368 788	-11 686 791
S/Total	B.6	45 466 685	38 732 734
Autres actifs courants		15 394 982	11 325 993
Moins : Provisions		-725 880	-297 534
S/Total	B.7	14 669 102	11 028 459
Placement et autres actifs financiers	B.8	682 382	695 404
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9	7 252 157	11 053 717
Total des actifs courants		108 768 936	118 822 541
Total des actifs		156 731 303	163 917 654

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2022	2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	24 000 000	24 000 000
Autres capitaux propres	1 571 851	1 526 875
Réserves consolidées	<u>8 325 773</u>	<u>21 494 722</u>
Total des capitaux propres avant resultat de l'ex	33 897 624	47 021 597
Résultat de l'exercice consolidé	-8 568 749	-13 168 949
Total des capitaux propres consolidés avant affec	25 328 875	33 852 648
INTERETS MINORITAIRES		
Réserves des minoritaires	-177 840	27 064
Résultat des minoritaires	<u>-22 249</u>	<u>-210 038</u>
Total des intérêts minoritaires	B.10 -200 089	-182 974
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	B.11 33 675 652	39 638 012
Provisions	B.12 5 257 070	4 489 867
Autres passifs non courants	<u>65 909</u>	<u>95 511</u>
Total des passifs non courants	38 998 631	44 223 390
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	B.13 13 753 450	11 368 546
Autres passifs courants	B.14 14 409 979	9 088 027
Concours bancaires et autres passif	B.15 <u>64 440 457</u>	<u>65 568 017</u>
Total des passifs courants	92 603 886	86 024 590
Total des passifs	131 602 517	130 247 980
Total des capitaux propres et des passifs	156 731 303	163 917 654

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

		2022	2021
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	129 389 807	124 691 042
Autres produits d'exploitation	R.2	64 662	84 171
Total des produits d'exploitation		129 454 469	124 775 213
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)		-18 383 393	-2 384 771
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	-70 571 319	-84 791 219
Charges de personnel	R.4	-20 661 306	-21 986 760
Dotations aux amortissements et prov	R.5	-6 906 306	-3 403 763
Autres charges d'exploitation	R.6	-13 147 971	-13 810 468
Total des charges d'exploitation		-129 670 295	-126 376 981
RESULTAT D'EXPLOITATION		-215 826	-1 601 768
Produits des placements	R.7	48 265	15 817
Charges financières nettes	R.8	-7 214 374	-8 068 207
Autres gains ordinaires	R.9	405 773	235 401
Autres pertes ordinaires	R.10	-1 114 411	-3 575 840
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-8 090 573	-12 994 597
Impôt sur les bénéfices	R.11	500 425	384 390
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-8 590 998	-13 378 987
Quote-part des intérêts minoritaires		-22 249	-210 038
RESULTAT NET PART DE GROUPE		-8 568 749	-13 168 949

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2022 Au 31/12/2022	2021 Au 31/12/2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat net de l'ensemble consolidé	-8 590 998	-13 378 987
- Ajustements pour :		
. Amortissements & provisions	6 906 306	3 403 763
. Variation des stocks	15 687 552	1 169 608
. Variation des créances	-7 415 948	3 031 358
. Variation des autres actifs	-4 058 816	-843 549
. Variation des fournisseurs	2 384 904	1 147 950
. Variation des autres passifs	5 881 447	644 120
. Plus ou moins-value de cession	-60 400	-147 690
. Quote-part des subventions d'investissements	-34 131	-34 131
Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités d'exploitation	10 699 916	-5 007 558
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 974 127	-8 171 591
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	60 400	1 059 275
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-255 208	-197 929
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	230 611	68 480
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-6 938 324	-7 241 765
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Dividendes et autres distributions	-	-
- Encaissement provenant des emprunts	-	11 946 213
- Remboursement d'emprunts	-4 137 307	-5 054 726
- Variation des crédits de gestion	2 342 677	7 874 458
Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités de financement	-1 794 631	14 765 945
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIL	84 240	-30 792
INCIDENCES DES VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	-	-6 110 350
VARIATION DE TRESORERIE	2 051 201	-3 624 520
Trésorerie au début de l'exercice	-3 223 545	400 975
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-1 172 344	-3 223 545

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est composé à la date du 31 décembre 2022 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad
- La société Batterie Assad Algérie
- La société Auto Component Export
- La société Assad International
- La société General d'équipements électriques
- La société AS Distribution
- La société ENAS (anciennement « Enersys Assad »)
- La société ENERGY ASSAD NORTH AFRICA ("anciennement Enersys Assad North Africa")
- La société ASSAD INDUSTRIAL (anciennement « Enersys Assad Industrial »)

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers de la société mère et de ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels des sociétés du groupe, revus par leurs commissaires aux comptes respectifs lorsque c'est applicable, ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif à l'exception des filiales « Assad Batteries Maroc » et « Batteries Assad Côte d'Ivoire » qui ont été exclues du périmètre de consolidation en 2020. L'activité de ces entités est en veilleuse et la direction du groupe a l'intention de procéder à leur liquidation.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

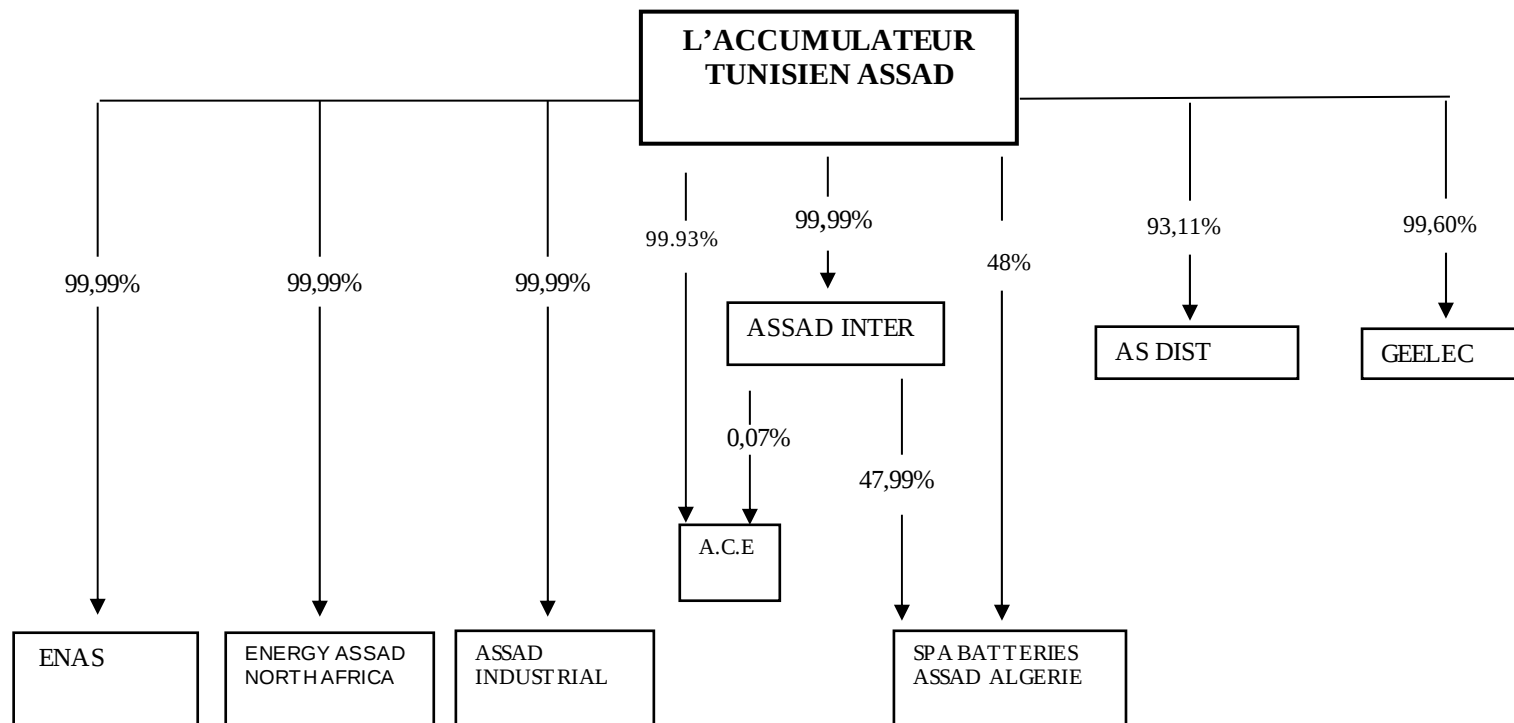
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont détaillés à la date du 31/12/2022 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	96	Contrôle exclusif	96	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle exclusif	93	Intégration globale
ENAS (« Enersys Assad »)	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad Industrial	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale

L'intégration globale : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et

autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Écart d'acquisition « Goodwill »

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'échange est décrit comme goodwill et comptabilisé en tant qu'actif.

Le goodwill est amorti sur une base systématique sur une durée de vingt ans.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans et de dix ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.2 Immobilisations corporelles :

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2022.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

II.3.3 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.4 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.5 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.6 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de la date d'arrêté des comptes.

III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III.3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III.4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III.5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Il n'y a pas eu d'événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers consolidés, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif consolidés au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Aurent ou risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures du Groupe.

V- Conflit Russo-Ukrainien :

Bien que le conflit Russo-Ukrainien n'affecte pas la demande sur les produits du groupe, il exerce en revanche un effet de rareté de l'offre de plomb sur le marché international puisque la Russie et l'Ukraine sont des pays producteurs et exportateurs de ce minerai.

Ceci diminue les possibilités futures d'approvisionnement en plomb sur le marché international et tend à faire augmenter son prix.

En outre, le conflit a fait augmenter le coût du fret sur le marché international et tend à faire augmenter le cours du pétrole et dérivés du pétrole, notamment le plastique, ce qui tend à exercer une pression inflationniste sur les prix futurs de certains intrants utilisés par le Groupe tels que les bacs, couvercles et séparateurs, qui sont des produits à base de plastique.

VI- Stock de vieilles batteries bloqué en douane

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) est bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société ATA disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. La société ATA est intervenue par voie judiciaire pour suspendre cette démarche et a entamé des négociations avec la Douane afin d'obtenir l'autorisation de réexporter les vieilles batteries par elle-même. Dans cette perspective, la société a identifié un acquéreur étranger avec lequel elle a convenu d'un prix de vente.

Les frais de surestaries liés au stationnement des 35 conteneurs au port de Radès depuis le premier trimestre de 2021 totalisent environ 1.8 millions de dinars. La société ATA a appris qu'un arrêté ministériel commun entre les ministères du transport, du commerce et des finances est sur le point de paraître et compte bénéficier des dispositions avantageuses de cet arrêté, qui plafonne les frais de surestaries à 4 mois et 15 jours de stationnement. Parallèlement à cela, la société ATA a entamé des négociations avec la STAM et les compagnies maritimes afin d'obtenir une décote significative sur ces frais de surestaries en cas de réexportation du stock.

Par ailleurs, le commissaire général du contentieux de l'Etat, agissant pour le compte du ministère de l'Environnement a intenté une action pénale contre le représentant légal de la société ATA pour avoir importé des vieilles batteries, en infraction à la loi 41-1996 régissant la gestion des déchets dangereux, qui considère les vieilles batteries comme des déchets dangereux dont l'importation est interdite selon la dite-loi. La société ATA considère qu'elle dispose d'arguments solides pour défendre sa position dont notamment les autorisations d'importation dûment approuvées par les ministères du commerce et de l'industrie et l'accord de la Douane pour l'admission de ces vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la valeur probable de réalisation de ce stock en cas de réexportation, une provision pour dépréciation du stock a été comptabilisée par la direction du Groupe pour 560 427 DT et une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour 725 905 DT au titre de cette affaire. A la date d'arrêt de ces états financiers consolidés, les procédures, démarches et négociations liées à cette affaire sont en cours et l'issue finale ne peut être déterminée avec précision.

VII- AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société ATA a octroyé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique Subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui ont constitué un circuit de collecte exclusif au profit de la société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société. Actuellement, la société ATA est en train de négocier le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs, qui ont affirmé leur volonté de restituer le montant de l'avance aussitôt la question de dédommagement réglée. Une provision pour dépréciation de 439 581 DT a été comptabilisée à ce titre.

VIII- Notes relatives au bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	6 608	6 608
Logiciels	2 518 409	2 438 900
Ecart d'acquisition	6 038 543	6 038 543
Autres immobilisations incorporelles	116 994	198 065
Sous-total	8 680 554	8 682 116
Amortissement	-2 290 010	-1 890 694
Total	6 390 544	6 791 422

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Terrains	4 740 433	4 740 433
Constructions	9 327 471	9 325 302
Matériel & outillage Ind.	52 541 368	57 234 700
Matériel de transport	4 237 890	4 510 405
Equipements de bureau	1 312 829	1 258 136
Matériel informatique	1 690 107	1 735 857
Immobilisation à statut juridique particulier	1 006 160	686 967
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	5 232 607	4 679 195
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	2 474 419	2 412 781
Agencement & Aménagement & Installations Divers	6 966 805	6 969 069
Immobilisations corporelles en cours	20 349 306	16 072 578
Autres immobilisations corporelles	170	170
Sous total	109 910 370	109 656 398
Amortissement	-69 555 283	-72 597 739
Total	40 355 087	37 058 659

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dépôts de cautionnements versés	404 094	480 059
Prêts au personnel	89 006	26 795
Titres de participation	2 109 806	2 071 455
Sous total	2 602 906	2 578 309
Provision sur dépôt et cautionnement	-117 644	-52 645
Provision sur prêt personnel	-43 911	-8 051
Provision sur titres de participation	-1 279 451	-1 272 581
Sous total	-1 441 006	-1 333 277
Total	1 161 900	1 245 032

B.4 Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Charges à répartir	54 836	-
Total	54 836	-

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Matières premières (*)	16 950 197	20 537 315
Matières consommables et pièce de rechange	13 548 275	7 265 316
Produits finis et en cours de production	12 404 885	30 788 278
Sous total	42 903 357	58 590 909
Provision sur stocks	-2 204 747	-1 278 682
Total	40 698 610	57 312 227

(*) Les stocks de matières premières englobent des stocks en transit d'une valeur comptable de 2.802.137 dinars se rapportant à un stock de batteries usagées importées (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radès par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021 suite à une note de la direction de la douane qui stipule l'interdiction d'importation des vieilles batteries. Voir note aux états financiers n° VI « Stocks de Vieilles batteries bloqué en Douane ».

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients ordinaires	48 787 037	43 116 399
Clients effets à recevoir	4 803 615	3 216 568
Clients douteux et litigieux	4 244 821	4 086 558
Sous total	57 835 473	50 419 525
Provisions sur clients	-12 368 788	-11 686 791
Total	45 466 685	38 732 734

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Avances et prêts au personnel	204 024	175 193
Etat, crédit de TVA	1 227 153	2 878 053
Etat, crédit d'IS	5 571 723	4 137 693
Fournisseurs avances et acomptes *	6 851 813	2 763 967
Charges constatées d'avance	756 994	489 973
Produits à recevoir	540 544	507 969
Débiteurs divers	1 406	14 393
Compte d'attente	241 325	358 752
Sous total	15 394 982	11 325 993
Provisions sur actifs courants	-725 880	-297 534
Total	14 669 102	11 028 459

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont provisionnées à hauteur de 439 581 DT. Voir note aux états financiers n° VII « Avances aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries ».

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	258 711	279 986
Placements	423 671	415 418
Total	682 382	695 404

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Caisses	58 717	34 484
Banques	6 304 571	9 849 068
Effets remis à l'encaissement	636 612	952 734
Régie d'avance et accréditif	242 112	208 409
Autres organismes financiers	10 145	9 022
Total	7 252 157	11 053 717

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Capital social	24 000 000	24 000 000
Réserves consolidées	8 325 773	21 494 722
Résultat consolidé	-8 568 749	-13 168 949
Autres capitaux propres	1 571 851	1 526 875
Capitaux propres du Groupe	25 328 875	33 852 648
Réserves des minoritaires	-177 840	27 064
Résultat des minoritaires	-22 249	-210 038
Intérêts minoritaires	-200 089	-182 974
Total	25 128 786	33 669 674

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	CP au 31.12.2021	Affectation du Résultat N-1	Autres variations	Résultat de l'exercice	CP au 31.12.2022
Capital social	24 000 000				24 000 000
Réserves consolidées	21 494 722	-13 168 949			8 325 773
Autres capitaux propres	1 526 875		44 976		1 571 851
Résultat de l'exercice	-13 168 949	13 168 949		-8 568 749	-8 568 749
Total des capitaux propres part du Groupe	33 852 648		44 976	-8 568 749	25 328 875
Réserves des minoritaires	27 064	-210 038	5134		-177 840
Résultat des minoritaires	-210 038	210 038		-22 249	-22 249
Total des Intérêts minoritaires	-182 974		5134	-22 249	-200 089
Total des Capitaux Propres	33 669 674		50 110	-8 590 998	25 128 786

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Emprunts bancaires	31 831 114	39 192 180
Emprunts leasing	1 844 538	445 832
Total	33 675 652	39 638 012

B.12. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Provisions pour garanties données	882 295	927 802
Provisions pour risques et charges	4 374 775	3 562 065
Total	5 257 070	4 489 867

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs	12 620 476	10 993 011
Fournisseurs factures non parvenues	1 132 974	375 535
Total	13 753 450	11 368 546

B.14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients - Avances et acomptes	2 781 347	1 235 283
Ristournes clients	63 960	58 003
Personnel charges à payer	3 495 211	3 153 340
Personnel rémunérations dues	82 812	598 496
Caisse de sécurité sociale	1 576 083	1 516 509
Etat, impôts et taxes	1 317 378	751 528
Opérations particulières avec l'Etat	3 725 642	35 545
Associés, dividendes à payer	180 809	177 649
Créditeurs divers	30 617	603 168
Charges à payer	1 135 696	940 478
Compte d'attente	20 424	18 028
Total	14 409 979	9 088 027

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Crédit de préfinancement export	48 564 314	46 221 637
Découverts bancaires	8 424 501	14 277 262
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	5 923 603	3 828 140
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	254 545	174 797
Intérêts courus	1 273 494	1 066 181
Total	64 440 457	65 568 017

IX- Notes relatives à l'état de résultat**R.1. Revenus**

Désignation	2022	2021
Chiffre d'affaires	129 389 807	124 691 042
Total	129 389 807	124 691 042

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2022	2021
Produits de location	15 363	14 631
Quote-part subvention inscrite au résultat	34 131	34 131
Subvention d'exploitation	-	6 458
Jetons de présence	8 000	7 200
Autres produits d'exploitation	7 168	21 751
Total	64 662	84 171

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	2022	2021
Achats d'approvisionnements consommés	56 936 903	71 011 701
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	-2 695 842	-6 893 384
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	5 300 807	10 205 725
Achats de pièces de rechange	1 682 982	2 274 753
Autres achats non stockés	9 346 469	8 192 424
Total	70 571 319	84 791 219

R.4. Charges de personnel

Désignation	2022	2021
Rémunérations brutes	16 692 756	17 666 351
Charges sociales	3 641 325	3 661 295
Autres charges de personnel	327 225	659 114
Total	20 661 306	21 986 760

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	2022	2021
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	169 733	135 453
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	3 498 870	3 627 153
Dotation aux résorptions sur écart d'acquisition	301 922	301 922
Dotation aux provisions	3 733 112	5 167 442
Reprises sur provisions	-797 331	-5 828 207
Total	6 906 306	3 403 763

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	2022	2021
Déplacement, mission et réception	551 669	331 663
Redevances	62 105	126 684
Divers services extérieurs	826 129	1 817 482
Entretien et réparation	1 106 909	1 038 811
Frais de transport	3 044 708	2 182 496
Frais postaux et de télécommunication	217 222	201 134
Honoraires	2 025 808	2 405 253
Impôts et taxes	1 001 459	816 513
Jetons de présence	152 931	126 000
Location	860 078	1 637 102
Personnel extérieur à l'entreprise	621 141	561 611
Primes d'assurance	638 978	680 584
Publicité, publication et relation publique	877 866	901 126
Etudes et recherches	230 533	2 366
Services bancaires et assimilés	930 435	981 643
Total	13 147 971	13 810 468

R.7. Produits des placements

Désignation	2022	2021
Divers produits	38 438	14 260
Produits nets des titres SICAV	9 827	1 557
Total	48 265	15 817

R.8. Charges financières nettes

Désignation	2022	2021
Charges d'intérêts nettes	-8 211 155	-8 526 843
Gains de change nets	964 999	551 321
Autres charges financières	-	-92 685
Autres produits financiers	31 782	-
Total	-7 214 374	-8 068 207

R.9. Gains ordinaires

Désignation	2022	2021
Gains sur éléments non récurrents	345 248	147 379
Produits de cession d'éléments d'actif	60 525	88 022
Total	405 773	235 401

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	2022	2021
Moins-value sur cession d'immobilisations	-1 329	-
Pertes sur éléments non récurrents	-1 113 082	-3 575 840
Total	-1 114 411	-3 575 840

R.11. Impôts sur les bénéfices

Désignation	2022	2021
Impôts sur les sociétés	500 425	384 390
Total	500 425	384 390

X- Etat de flux de trésorerie :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Caisses	58 717	34 484
Banques	6 304 571	9 849 068
Effets remis à l'encaissement	636 612	952 734
Régie d'avance et accréditif	242 112	208 409
Autres organismes financiers	10 145	9 022
Sous total	7 252 157	11 053 717
Découverts bancaires	-8 424 501	-14 277 262
Total	-1 172 344	-3 223 545

XI- Notes sur les transactions et soldes avec les parties liées :

Les transactions et soldes du groupe avec les parties liées au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Partie liée	Transactions de l'exercice 2022	Créances brutes	Provisions pour dépréciation	Créances nettes
Batterie Assad Côte d'Ivoire	néant	3 126 677	3 126 677	-
Assad Batterie Maroc	néant	499 706	54 716	444 990
Total	néant	3 626 383	3 181 393	444 990

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires
de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » (« ATA »)
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 juin 2022, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total net des capitaux propres (part du Groupe) de	25 328 875 DT
Dont un résultat déficitaire de la période (part du Groupe) de	8 568 749 DT

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La situation décrite au niveau de la note VI aux états financiers consolidés dans laquelle la direction du Groupe fait état de l'existence d'un stock de vieilles batteries importées s'élevant à 2 802 137 DT, bloqué au port de Radès par la douane depuis janvier et février 2021. La note détaille également les démarches entreprises actuellement par la direction en vue d'obtenir l'autorisation de réexporter ce stock, les négociations en cours avec la STAM et les compagnies de transport maritime au sujet des frais de surestaries ainsi que les procédures en cours dans le cadre de l'affaire intentée en justice contre la société ATA par le ministère de l'environnement suite à l'importation de ces batteries et des recours intentés par la société afin de suspendre le blocage de ce stock. Compte tenu de l'état actuel de ces procédures et démarches et de la valeur probable de réalisation de ce stock en cas de réexportation, une provision pour dépréciation du stock a été comptabilisée pour 560 427 DT et une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour 725 905 DT au titre de cette affaire ;
- La note VII aux états financiers consolidés fait état de l'existence d'avances versées aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant total de 2 197 904 DT qui remontent aux exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été apurées suite à la suspension de l'importation de vieilles batteries. Compte tenu des discussions actuelles de la direction du Groupe avec ces fournisseurs au sujet du rapatriement de ces avances et notamment du préjudice qu'auraient subis ces fournisseurs suite à la suspension soudaine des importations de vieilles batteries, une provision pour dépréciation de ces avances pour un montant de 439 581 DT a été comptabilisée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe

dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux organes de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous

avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 19 septembre 2023

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad BORJI

Mahmoud ZAHAF